

Pour cette nouvelle édition, le CEMVS s'associera à la campagne annuelle de sensibilisation "Octobre Rose".



CHALLENGE CROUZY

Mille

FLEURETS

DIMANCHE 1ER NOVEMBRE 2026

COMPLEXE SPORTIF JACQUES MARINELLI

PLACE DE LA MOTTE AUX CAILLES - 77000 MELUN



CHALLENGE CROUZY

Mille FLEURETS



Le Cercle d'Escrime Melun Val de Seine a le plaisir de vous inviter à participer à la

58ème édition des 1000 FLEURETS CHALLENGE CROUZY

Dimanche 1er novembre 2026

Complexe Sportif Jacques Marinelli
Place de la Motte aux Cailles 77000 Melun

Catégories M9, M11, M13, M15 Filles et Garçons

Chers amis sportifs,

Nous comptons évidemment sur votre présence, votre participation et votre bienveillance pour que ce dimanche 1er novembre 2026 et les 58èmes « 1000 Fleurets » soient une réussite pour tous.

À cette occasion, le CEMVS s'associera à la campagne annuelle de sensibilisation "Octobre Rose".



RÈGLEMENT

Article 1 : HORAIRES

Catégories	Horaires Inscription	Horaires Scratch	Début des matches
M15 garçons	8h00	8h20	8h30
M13 garçons	8h15	8h35	8h45
M15 filles	9h45	10h05	10h15
M13 filles	10h15	10h35	10h45
M9 filles et garçons	12h00	12h20	12h30
M11 filles et garçons	14h00	14h20	14h30

Article 2 : FORMULE DE L'ÉPREUVE

Pour toutes les catégories : un tour de poule sans éliminer suivi d'un tableau d'élimination directe sans repêchage, la 3ème place ne sera pas tirée.

Poule :

- M15 : 5 touches, 3 minutes
- M13 : 4 touches, 3 minutes
- M11 : 4 touches, 2 minutes
- M9 : 3 touches, 2 minutes

Tableau :

- M15 : 10 touches, 2 x 3mn avec 1 mn de pause
- M13 : 8 touches, 2 x 3 mn avec 1 mn de pause
- M11 : 8 touches, 2 x 2 mn avec 1 mn de pause
- M9 : 6 touches, 2 x 2 mn avec 1 mn de pause

Article 3 : ARMES et TENUES

M15 : longueur lame : 90cm (n°5)

M13 : longueur lame : 82cm (n°2)

M11 : longueur lame : 82 cm (n°2)

M9 : longueur lame : 77 cm (n°0)

Tenues selon la réglementation en vigueur.

***sous cuirasse M13 et M15**

***protège poitrine obligatoire à partir de M11**

Article 4 : ARBITRAGE

Les clubs inscrivant **4 tireurs ou plus**, sur la journée, seront tenus de présenter un arbitre (**minimum départemental**).

Les arbitres en formation départementale ne peuvent être issus que du département 77.

Les arbitres percevront une indemnité en fonction du diplôme qui devra être présenté lors de l'inscription (maximum arbitre régional) et selon les tarifs établis par la FFE.

Article 5 : INSCRIPTIONS

Afin de garantir de bonnes conditions d'organisation et de déroulement de la compétition, le nombre de participants est limité pour chaque catégorie. Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des quotas fixés pour chaque catégorie. Une fois le quota atteint, les inscriptions concernées seront closes.

Catégories	Hommes	Dames
M15	54	36
M13	64	36
M11	64	36
M9	30	24

Les engagements se feront en ligne sur le site de la Fédération, rubrique engagements, au plus tard le **mercredi 28 octobre 2026, 23h59**.

La compétition est ouverte aux **tireurs étrangers** licenciés auprès de leur fédération, l'inscription se fera par mail : club@escrime-cemvs.com, au plus tard le **mercredi 28 octobre 2026**.

Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à **12€** pour toutes les catégories.

Le règlement des droits d'engagement doit être effectué exclusivement via HelloAsso, en utilisant le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/cemvs/evenements/mille-fleurets-2026>



Les autres moyens de paiement ne seront pas acceptés.

Il faudra présenter l'attestation de paiement lors du pointage.

Article 6 : DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le Directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge. Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.

Courtoisie : rappel de la circulaire

« La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, l'enseignant – accompagnateur ;

- n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
- n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre. »

Article 7 : RÉCOMPENSES

Les 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés à 14h30 ou 16h30 et 18h00, suivant les horaires de début de compétitions.

Article 8 : INFORMATIONS DIVERSES

Un stand de matériel d'escrime **My Solutions** sera présent lors de la compétition.

Quelques hôtels de l'agglomération Melun Val de Seine :

- IBIS Melun : 01.60.68.42.45
- CAMPANILE Dammarie-les-Lys : 01.64.37.51.51
- Résidence Château du Mée, le Mée sur Seine : 01.81.18.00.00

Pendant toute la durée de la compétition, les bénévoles du CEMVS assureront un service de restauration, dans le respect des règles sanitaires.

Pour tout renseignement complémentaire :

Secrétariat : 09 84 59 14 73 (heures d'ouverture secrétariat)

Monsieur Patrice LHOTELLIER : 06 60 69 80 58

Adresse : CEMVS, Salle d'Armes du Complexe Sportif J. Marinelli

Place de la Motte aux Caille, 77000 MELUN

Mail : club@escrime-cemvs.com

Site internet : www.escrime-cemvs.com

Les 1000 Fleurets sont organisés avec le concours de la ville de Melun, du Conseil Départemental de Seine et Marne, du Comité Départemental d'Escrime 77, de nos partenaires « 1000 Fleurets » : La Famille Crouzy, Fnac Melun, Domitys AG2R La Mondiale et Crowe Fideliance.

Merci à tous.

